

**Article 1. :** Les 24 heures de natation sont ouvertes à toute personne pouvant nager *sans aide* (combinaison, pull-boy, palmes, etc.) un parcours illimité au-delà de 50 m; sans âge et sans limite de temps.

**Article 2. :** La distance parcourue par chaque participant est comptabilisée pendant l'épreuve. Pour être prise en compte, la distance doit être accomplie d'une seule traite, la rentrée et la sortie de l'eau délimitant la performance. Une seule participation est autorisée pendant les 24 heures. Dans les cas extrêmes, une pause de 10 minutes peut être autorisée au plus une fois par heure.

**Article 3. :** La distance parcourue par un nageur sera comptabilisée dans le challenge individuel, dans celui de la ville et dans tous les autres challenges figurant sur la fiche de participation individuelle remplie avant l'épreuve.

**Article 4. :** Les différents membres d'une même équipe participant aux challenges de la famille, du groupe ou de l'école, ne sont pas tenus à une présence simultanée à la piscine; l'établissement des différents challenges se faisant à l'issue des 24 heures à partir des fiches individuelles de participation. Les membres d'un même groupe pourront donc nager séparément.

**Article 5. :** Pour l'établissement du challenge de la ville ayant couvert la plus longue distance, le bassin devra être occupé en permanence au cours des 24 heures (même un seul nageur).

**Article 6. :** Le nombre de concurrents pouvant participer en même temps dans une ligne d'eau sera laissé à l'appréciation du comité organisateur local.

**Article 7. :** Chaque participant recevra un diplôme portant la mention de la distance qu'il a parcourue sans interruption.

**Article 8. :** A l'issue des 24 heures de natation, onze challenges sont attribués aux participants:

- nageur ayant couvert la plus longue distance
- nageuse ayant couvert la plus longue distance
- famille composée de minimum 3 personnes d'au moins 2 générations différentes ayant couvert la plus longue distance (ne sont pris en compte que les ascendants et les descendants directs) et au maximum 15 km par nageur
- groupe (réunion de personnes ayant décidé de former une équipe pour les 24 heures: association, entreprise, rue, maison, etc.) ayant couvert la plus longue distance
- club sportif ayant couvert la plus longue distance
- établissement scolaire ayant couvert la plus longue distance
- nageur le plus jeune
- nageuse la plus jeune
- nageur le plus âgé
- nageuse la plus âgée
- la Coupe de cœur: le groupe ou la personne dont la performance ou l'attitude ont le plus touché les organisateurs.

**Article 9. :** Les bonnets officiels des 24 heures, dont le port est obligatoire, seront prêtés aux participants.